

ECOLE NATIONALE D'ECONOMIE APPLIQUEE ET DE
MANAGEMENT
(ENEAM °

Partiel du 1^{er} Semestre 2018.

Filière : Transport et Logistique 2^{ème} Année

Matière : Règlement des transactions du Commerce International.

Durée : 2 heures Date : 11/10/2018

Enseignant : Hadi-La"LANDOU

Sujet 1

1. En quelles années ont été élaborés pour la première fois les INCOTERMS et le Contrat de vente Internationale ?
2. Quels sont les Incoterms qu'on retrouve en commun en 2000 et en 2010 ?

Sujet 2

1. Le PDG de la société DOVOSSI a été invité par la Banque Eco Bank à venir retirer des documents commerciaux pour une commande portant sur 3 conteneurs de tissu Bazin Riche en provenance de Vienne en Autriche

Le PDG s'est présenté à Eco Bank le 02 septembre pour signer la traite de 90.000 euros paiement sous 90 jours après la signature.

- A quelle date le PDG doit-il se représenter à Eco Bank pour honorer ses engagements vis-à-vis du fournisseur ?
- Quelle est la technique de paiement utilisée dans le cadre de cette transaction commerciale ?
- Quel est l'instrument de paiement qui sera utilisé pour permettre au fournisseur de vite entrer dans ses fonds ?

Sujet 3

Le Boutiquier Mega Affaire commande 1 conteneur de divers auprès de "Service Super" à Lausanne en Suisse pour alimenter son Super Marché à

Bohicon. La marchandise est conditionnée en 20 cartons valant à l'unité 750 euros.

Au lieu de commander DDP à son habitude, "Mega Affaire" a été conseillé par vous en tant qu'étudiant en Transport et Logistique de demander des offres sectionnées.

Le fournisseur lui présente ses propositions qui sont les suivantes :

FAS Marseille : 17.500 euros

CFR : 19500 euros

CIF Cotonou : 19792,50 euros

DAP Avrankou : 20542,50 euros

DDP Avrankou : 24146,35 euros

Comparez les différentes offres par rapport à vos calculs résultant de vos consultations à l'initiative de l'étudiant en transport et logistique.

Les renseignements ci-après vous aideront à déterminer vos résultats.

- Transport Genève – Marseille et Douane export 2450 euros (mais très risqué car vous ne connaissez pas la route) ;
- Transport maritime Marseille – Cotonou 1800 euros ;
- Assurance 1.5 % du coût CFR ;
- Transport Cotonou – Bohicon 750 euros
- Douane Bénin 22% (valeur CIF)

Travail à faire (TAF)

1. Est-ce que le Boutiquier Mega Affaire est compétent pour commander directement ?
2. Quel est le statut de celui qui peut contracter dans une transaction de commerce internationale ?
3. Comparez les offres du fournisseur à vos résultats ;